



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 avril 2021 à 20 h en vidéoconférence.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Aubert Gallant, directeur général  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021
4. Affaires du Conseil
  - 4.1 Demande de financement - Communauté métropolitaine de Montréal
  - 4.2 Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021
5. Règlements
  - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 701 autorisant une dépense de 1 087 900 \$ et décrétant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista
  - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 5.5 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 904-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904
  - 5.6 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 1007-99-2 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.7 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.8 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.9 Adoption du premier projet - Règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.10 Adoption du premier projet - Règlement n° 904-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904
- 5.11 Adoption du second projet - Règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.12 Adoption - Règlement n° 703-1 modifiant le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
  - 8.1 Désignation d'un représentant pour l'inscription d'un avis de contamination en vertu de l'article 31.58 L.Q.E.
  - 8.2 Attribution d'un contrat d'accompagnement technique pour la fermeture de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire
9. Greffe et affaires juridiques
  - 9.1 Attribution de contrat pour assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et assurances responsabilité pénale C-21
  - 9.2 Acquisition du lot 3 129 270 du cadastre du Québec de gré à gré ou par expropriation
10. Informatique
11. Loisirs
  - 11.1 Adoption de la politique familiale
  - 11.2 Autorisation du dépôt de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
  - 15.1 Demande de subvention pour la réfection de la rue Principale entre Rodier et montée des Bouleaux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.2 Attribution de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021
- 15.3 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU
- 16. Trésorerie
  - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
  - 16.4 Dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs au 31 mars 2020 et 2021
- 17. Urbanisme
  - 17.1 Demande d'approbation d'une modification à un projet d'agrandissement résidentiel - 117, rue Champlain
  - 17.2 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 67, boulevard Georges-Gagné Sud
  - 17.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 190, rue Brossard
  - 17.4 Modification à la résolution n° 38-21 concernant l'approbation d'un projet d'affichage - 16, rue Industrielle, local 501
  - 17.5 Renouvellement des mandats de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 18. Affaires nouvelles
- 19. Période d'intervention des membres du Conseil
- 20. Période de questions - Internautes
- 21. Date de la prochaine séance ordinaire
- 22. Levée de la séance

### **59-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **60-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-21

### **DEMANDE DE FINANCEMENT - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson planifie réaliser des travaux de réaménagement du parc de la Tortue, notamment dans la partie du plateau du bas, qui devrait permettre un accès à la rivière de la Tortue;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson doit prendre des engagements pour bénéficier de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la Ville de Delson dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour les travaux de réaménagement du parc de la Tortue indiqués ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

QUE la Ville de Delson signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet.

QUE la Ville de Delson signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

QUE la Ville de Delson signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

QUE le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention entre la Ville de Delson et la Communauté métropolitaine de Montréal et que la directrice du Service de l'aménagement du territoire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, soit autorisé à agir à titre de chargé de projet au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

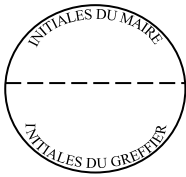
62-21

### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2021**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-21

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 701 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 087 900 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE DANS LE SECTEUR DE LA RUE DELVISTA**

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 701 autorisant une dépense de 1 087 900 \$ et décrétant un emprunt du même montant pour l'exécution de travaux de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue dans le secteur de la rue Delvista.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

64-21

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901. Ce projet de règlement vise à ajouter l'usage Salon funéraire dans la zone C-404.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

65-21

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901. Ce projet de règlement vise à agrandir la zone H-109 pour y intégrer le lot 3 129 511 qui fait actuellement partie de la zone H-110. Ce projet de règlement vise également à ne plus permettre les projets intégrés dans la zone H-110, à introduire des normes d'implantation des bâtiments dans la zone H-110 ainsi qu'à autoriser et réglementer la construction d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-110.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**66-21**

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901. Ce projet de règlement vise à :

- Ajouter la définition de microbrasserie et microdistillerie à l'article de la terminologie;
- Ajouter l'usage microbrasserie et microdistillerie à la classe C-4, dans les activités reliées à l'alcool;
- Autoriser l'usage microbrasserie et microdistillerie dans les zones C-202 et M-216 et limiter la superficie de cet usage à 150 m<sup>2</sup>;
- Autoriser l'usage microbrasserie et microdistillerie dans la zone C-125 et limiter la superficie de cet usage à 400 m<sup>2</sup>.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

**67-21**

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 904-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 904-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904. Ce projet de règlement vise à modifier le titre de la section 3 du chapitre 3.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

**68-21**

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1007-99-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1007-99 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du projet de règlement n° 1007-99-2 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme. Ce projet de règlement vise à remplacer le formulaire d'inscription d'un permis d'alarme en annexe I.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

**69-21**

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 901-28 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 70-21**      **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 901-30 modifiant le règlement de zonage n° 901.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 71-21**      **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 901-31 modifiant le règlement de zonage n° 901.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 72-21**      **ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT N° 904-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 904**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 904-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 904-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 .
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 73-21**      **ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT N° 901-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, il y a eu avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901;
- CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été effectuée et que la Ville n'a reçu aucun commentaire;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la marge arrière minimale dans la grille des usages et normes de la zone H-106 a été omise dans le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la marge arrière minimale à 5 m dans la grille des usages et normes de la zone H-106;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée du projet de règlement, ainsi que de la nature de la modification apportée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, avec modification, le second projet du règlement n° 901-29 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-21

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 703-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 703 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 703-1 modifiant le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-21

### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31.58 L.Q.E.**

CONSIDÉRANT que la Ville doit publier, conformément à l'article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement, un avis de contamination relativement au lot 6 074 250 du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire à signer, à titre de représentante de la Ville de Delson, l'avis de contamination à être inscrit au Registre foncier relativement au lot 6 074 250 du cadastre du Québec.

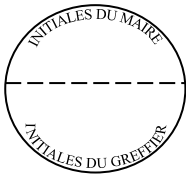
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-21

### **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LA FERMETURE DE L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la construction d'immeubles commerciaux et industriels sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES), la Ville doit procéder à sa fermeture;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville doit produire et déposer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un plan de fermeture du LES.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un mandat d'accompagnement technique à Génipur pour la fermeture du LES, d'une somme n'excédant pas 46 000 \$, plus les frais et taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-490-00-721, règlement d'emprunt n° 690.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-04-022 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

77-21

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE C-21**

CONSIDÉRANT que la Ville adhère au programme de l'UMQ pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21);

CONSIDÉRANT que pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à BFL Canada le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022 :

Description	Coût
Assurances protection élus et hauts fonctionnaires	837 \$
Taxe sur primes d'assurances 9 %	75,33 \$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail C-21	1 120 \$
Taxe sur primes d'assurances 9 %	100,80 \$
Frais administration UMQ	400 \$
TPS 5 %	20 \$
TVQ 9,975 %	39,90 \$
<b>Total</b>	<b>2 593,03 \$</b>

QUE le certificat du trésorier n° 2021-04-019 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-21

### **ACQUISITION DU LOT 3 129 270 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION**

CONSIDÉRANT que le 16 décembre 2019, la Ville de Delson a publié au registre foncier un avis de réserve pour fins publiques, plus précisément pour fins de parcs, espaces verts et conservation environnementale, sur le lot 3 129 270 du cadastre du Québec, propriété de la société 7759304 Canada inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson envisage l'aménagement d'un parc sur une partie de la propriété municipale adjacente au lot 3 129 270 du cadastre du Québec, soit une partie du lot 3 849 172 du cadastre du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson doit acquérir le lot 3 129 270 du cadastre du Québec afin de maintenir un accès suffisant à la totalité du lot adjacent 3 849 172 du cadastre du Québec en vue de l'aménagement d'un parc sur une partie de ce lot.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du lot 3 129 270 du cadastre du Québec, de gré à gré ou par expropriation.

QUE le conseil municipal mandate la firme DHC avocats pour représenter la Ville de Delson dans le cadre d'une éventuelle procédure d'expropriation du lot 3 129 270 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-21

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville a entrepris la démarche d'élaboration d'une politique familiale afin de démontrer sa volonté d'agir en faveur des familles;

CONSIDÉRANT que, suite à un processus rigoureux de consultations et d'analyses auprès des citoyens, du comité de pilotage, des élus municipaux et des employés lors des deux dernières années, la politique familiale est maintenant complétée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique familiale et décrète son lancement officiel le 10 mai 2021 lors de la semaine de la famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-21

### **AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Delson a le statut de bibliothèque publique autonome depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière doit être déposée chaque année dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT que les dépenses consacrées à l'acquisition de livres, brochures, périodiques, enregistrements vidéo, livres numériques et documents multimédias québécois sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la directrice du Service des loisirs et/ou la coordonnatrice de la bibliothèque, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-21

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE RODIER ET MONTÉE DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Ville, M. Sylvain Laporte, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-21

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Groupe ABS inc.	84	74 969,48 \$	14,54
Solmatech inc.	77,5	82 669,42 \$	12,40
Laboratoire GS inc.	78	63 909,08 \$	16,12
Geninovation (9152-4629 Québec inc.)	70,5	93 736,249 \$	10,19
FNX-INNOV inc.	65	---	---

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par Laboratoire GS inc. avec une soumission d'une somme de 63 909,08 \$, taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de services professionnels à Laboratoire GS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales 2021 pour une somme de 63 909,08 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-04-020 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-21

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE la Ville de Delson autorise la présentation du projet de réhabilitation d'un segment de la conduite d'eau entre la rue Lefebvre et la rue Marsan dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Delson à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la Ville de Delson désigne M. Sylvain Laporte, directeur du développement économique de la Ville de Delson, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-21

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 25 FÉVRIER AU 30 MARS 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

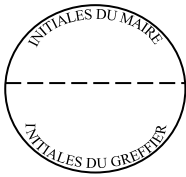
QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 24621 à 24864 d'une somme de 1 955 401,71 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 5 216,17 \$, le tout totalisant 2 020 617,88 \$ pour la période du 25 février au 30 mars 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 31 mars 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-04-018 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 25 FÉVRIER AU 30 MARS 2021**

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 25 février au 30 mars 2021.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 25 FÉVRIER AU 30 MARS 2021**

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 février au 30 mars 2021.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS : ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 30 MARS 2020 ET 2021**

Conformément à l'article 105.3 de la Loi sur les cités et villes et du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses au 30 mars 2020 et 2021.

85-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL - 117, RUE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une modification à un projet d'agrandissement résidentiel pour le 117, rue Champlain dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-309;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la démolition du garage existant pour ensuite ajouter un nouveau garage attenant avec une pièce habitable au-dessus abritant un logement accessoire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 21-21 adoptée le 16 mars 2021, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la modification au projet d'agrandissement résidentiel pour le 117, rue Champlain telle que présentée, plans n°s 21-21-03 et 21-21-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 67, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 67, boulevard Georges-Gagné Sud dans le cadre du PIIA applicable à la zone C-202;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne détachée en cour avant le long du boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 22-21 adoptée le 16 mars 2021, est favorable à cette demande avec suggestion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 67, boulevard Georges-Gagné Sud tel que présenté, plans n°s 22-21-02 à 22-21-05, en suggérant qu'un aménagement paysager (bac de plantation ou autre) soit installé sous l'enseigne détachée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 87-21**      **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 190, RUE BROSSARD**
- CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 190, rue Brossard dans le cadre du PIIA applicable à la zone I-405;
- CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne attachée au bâtiment sur le mur de façade latérale droite ainsi qu'une enseigne directionnelle, une enseigne attachée sur la façade avant et une nouvelle enseigne détachée en cour avant, le long de la rue Brossard;
- CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 23-21 adoptée le 16 mars 2021, est favorable à cette demande avec conditions.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :
- QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 190, rue Brossard tel que présenté, plans n<sup>os</sup> 23-21-03 à 23-21-05, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager soit réalisé sous l'enseigne détachée et qu'un dépôt de 200 \$ soit remis pour assurer la plantation.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 88-21**      **DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 38-21 CONCERNANT L'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 16, RUE INDUSTRIELLE, LOCAL 501**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal du 9 février dernier une résolution a été adoptée approuvant un projet d'affichage situé au 16, rue Industrielle, local 508, pour le commerce La machine à café;
- CONSIDÉRANT que la résolution comporte une erreur sur le numéro du local, puisque le projet d'affichage concernait plutôt le local 501.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :
- QUE le conseil municipal modifie la résolution n° 38-21 de sorte que toute mention du local 508 soit remplacée par le local 501.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 89-21**      **RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**
- CONSIDÉRANT que, selon le règlement n° 911 constituant un Comité consultatif d'urbanisme, la durée du mandat de chaque membre est d'au plus deux ans et il est renouvelable pour un maximum de six années consécutives;
- CONSIDÉRANT que les mandats de M<sup>me</sup> Annie Choinière et de M. David Gedeon se terminent le 1<sup>er</sup> mai 2021, il appert nécessaire de procéder au renouvellement des mandats.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :
- QUE le conseil municipal renouvelle les mandats de M<sup>me</sup> Annie Choinière et de M. David Gedeon à titre de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

### 90-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier